

Grand Prix « qualif coupe de la fédération »

RÈGLEMENT 2022

Categories

Master – U30 – U21– U18
Hommes et Dames

Dans le but de promouvoir et développer la pratique compétitive du Ski Alpin dans l'ensemble de ses Comités Régionaux, La Fédération Française de Ski organise la Coupe de la Fédération assimilée au Championnat de France de 2ème Division.

A ce titre le comité du Mont-Blanc à mis en place les grands prix vitam « Qualif coupe de la fédération ». Ce circuit spécifique sert de support de sélection.

Obligation pour le Club organisateur

L'appellation **Grand prix ? « Qualif coupe de la fédération »** devra apparaître avec le logo sur les programmes, sur les listes de départ et sur les listes de résultats.

Sur le calendrier ces courses apparaîtront avec l'appellation suivante « Grand prix Vitam « Qualif coupe de la fédération »

Des courses de qualification Grand Prix FFS dans la discipline du Slalom Géant (en deux manches) ou du Slalom sont labélisées par la FFS

CLASSEMENT

NOUVEAU : Tous les Grands Prix organisés avant le 22 mars seront labellisés Grand prix « Qualif. Coupe de la Fédération » Ils serviront de support pour la qualification à la coupe de la fédération qui se déroulera les 10 et 11 Avril 2022 à l'Alpe d'Huez. Après cette date aucun Grand Prix ne pourra être labellisé « Qualif coupe de le fédération »

Un classement spécifique de ces épreuves sera tenu à jour selon les règles du classement points coupe du monde. Il sera consultable sur le site du comité. (www.ski74.fr). Les 4 meilleures épreuves seront présent en compte pour de classement final. Les 12 meilleurs hommes classés (U18, U21et U30 confondus) et les 12 meilleures classées dames (U18, U21et U30 confondues) seront proposés pour participer à la coupe de la fédération.

PROCEDURE D'INSCRIPTION A LA COUPE DE LA FÉDÉRATION

Les référents des comités resteront en charge d'appliquer le retrait et le remplacement de compétiteurs en fonction de décisions spécifiques concernant des mesures disciplinaires ou remplacement de compétiteurs blessés.

Pour plus de détail consultez le lien suivant : <http://www.ffs.fr/pdf/reglements/REGALPIN/FFSreg-alp2n.pdf>